

# LE COMITÉ TECHNIQUE

Il est consulté sur:

l'organisation et le fonctionnement des services

les orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, la contribution employeur à la protection sociale complémentaire, à l'action sociale

l'examen du bilan social

La détermination des ratios promos/promouvables pour les avancements de grade

La formation, l'insertion et l'égalité professionnelle

Le régime indemnitaire

le résultat de ce scrutin déterminera notre votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

Il fixera aussi le nombre de représentants CGT au CHSCT.

Enfin, il déterminera la représentativité de la CGT au niveau national.

La CGT,  
votre meilleur atout !

Comme vous la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent et nos droits collectifs.

Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins et les faire valoir dans les instances concernées

Voter CGT : c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les salariés, de gagner sur nos revendications, d'intervenir dans les choix pour un meilleur service public.

Des élus CGT à tous les échelons, (local, national)

La représentativité des organisations syndicales au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) se mesure au travers des élections aux Comités Techniques.

Les questions individuelles abordées dans nos collectivités sont un jour ou l'autre traitées au niveau national.

Le C.S.F.P.T et le C.C.F.P. examinent et donnent un avis sur les propositions de lois et les décrets.

